

## REGLEMENT FINANCIER 2026-2027

### COURS SÉVIGNÉ - ABIDJAN Association des Parents d'Élèves

#### **DISPOSITIONS PROVISOIRES**

*Les tarifs mentionnés dans ce document sont provisoires. Ils sont susceptibles d'être ajustés en Assemblée Générale de l'APE.*

*Le Cours Sévigné est un établissement scolaire familial à but non lucratif garantissant des prestations de qualité et une transparence de gestion.*

#### **PRÉAMBULE**

- Le Cours Sévigné est un établissement d'enseignement homologué par le Ministère français de l'Éducation nationale depuis 1967. Sa gestion est assurée par l'Association des Parents d'Élèves (APE) depuis 1990.
- Toutes les procédures d'inscription, de réinscription et de gestion administrative s'effectuent via la plateforme **Eduka et le site internet [cours-sevigne.ci](http://cours-sevigne.ci)**.
- L'inscription d'un élève implique l'acceptation sans réserve du présent règlement financier.
- La communication financière (factures, relances) se fait exclusivement par voie électronique selon les renseignements communiqués dans Eduka.
- La réinscription d'un élève est conditionnée au solde intégral des comptes de la famille (y compris fratrie).

#### **ARTICLE 1 : TARIFS ANNUELS 2026-2027**

##### **Droits de scolarité (en FCFA)**

Cycle	Inscription Réinscription	/	Fournitures	Assurance	Scolarité	TOTAL ANNUEL
Maternelle <b>TPS</b>	60 000		75 000	3 500	2 111 500	<b>2 250 000</b>
Maternelle <b>PS à la GS</b>	60 000		75 000	3 500	2 211 500	<b>2 350 000</b>

Cycle	Inscription / Réinscription	Fournitures	Assurance	Scolarité	TOTAL ANNUEL
Élémentaire (CP-CM2)	60 000	80 000	3 500	2 256 500	<b>2 400 000</b>
Collège (6ème-3ème)	60 000	170 000	3 500	3 166 500	<b>3 400 000</b>

### Frais additionnels principaux (en FCFA)

- **Frais d'ouverture de dossier (nouvelles familles) : 15 000**
- **Association sportive (Collège) : 50 000**
- **Caution de livres et ouvrages (CP à 3ème) : 100 000**
- **Perte de livre : 10 000 à 15 000 selon le type**
- **Frais de rejet de chèque : 30 000**
- **Pénalité de retard enfant : 5 000**

## ARTICLE 2 : INSCRIPTION & RÉINSCRIPTION

### Inscription (Nouvelles familles)

- **Période** : De février à fin mars, exclusivement via la plateforme Eduka.
- **Priorités d'inscription** : 1. Élèves français, 2. Fratries, 3. Élèves ivoiriens, 4. Autres nationalités.
- **Frais à régler** :
  - Droit de première inscription : **200 000 FCFA** (non remboursable).
  - Acompte sur le 1er appel de fonds : **500 000 FCFA**.
- **Délais de paiement** : 1 mois après notification d'admission (si avant mars) ou 3 jours ouvrables (si après le 30 avril).

### Réinscription (Élèves actuels)

- **Condition suspensive** : La famille doit être à jour de ses règlements pour les années antérieures.
- **Acompte obligatoire** : 500 000 FCFA à régler au plus tard le **31 mars**.
- **Pénalités** : Tout règlement au-delà du 31 mars subira une majoration de 10%.
- **Radiation** : Le non-respect des délais entraînera la radiation automatique de l'élève.

## ARTICLE 3 : ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

### Calendrier des versements

Période	Part de la scolarité	Date limite de paiement
1ère Trimestre (Sept. - Nov.)	40 %	<b>30 Avril</b> (Acompte déduit)
2ème Trimestre (Déc. - Fév.)	35 %	<b>31 Octobre</b>
3ème Trimestre (Mars - Juin)	25 %	<b>31 Janvier</b>

### Montants détaillés par cycle et par période (en FCFA)

Cycle	1ère trimestre (40%)	2ème trimestre (35%)	3ème trimestre (25%)
Maternelle TPS	900 000	787 500	562 500
Maternelle (PS-GS)	940 000	822 500	587 500
Primaire (CP-CM2)	960 000	840 000	600 000
Collège	1 360 000	1 190 000	850 000

### Modalités de règlement

- **Moyens acceptés** : Chèque bancaire (déposé aux horaires de caisse 7h30-11h30) ou virement bancaire.
- **Référence obligatoire** : Le **matricule EDUKA** doit figurer dans le motif du virement.
- **Espèces** : Aucun règlement en espèces n'est accepté directement à l'établissement (versement à la banque uniquement).
- **Mobile money (Lancement application septembre 2026)**
- **Incidents** :
  - Retard de paiement : Majoration de 10%.
  - Chèque rejeté : Pénalité de 30 000 FCFA. Seuls les virements seront acceptés pour les transactions futures.

## ARTICLE 4 : CAS PARTICULIERS & REMBOURSEMENTS

### Familles boursières (AEFE)

- Les familles doivent s'acquitter du premier appel de fonds en attendant la notification définitive de la bourse.
- Le remboursement des sommes avancées s'effectue sous 2 semaines après réception de la notification, au prorata de la quotité obtenue.
- Les bourses non utilisées (demi-pension, examen...) sont systématiquement reversées à l'AEFE.

### Remboursements et départs

- **Premier appel de fonds** : Non remboursable, sauf annulation officielle par courrier avant le 30 juin.
- **Arrivée en cours d'année** : Mois dû intégralement si arrivée avant le 20 du mois.
- **Départ** : Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.
- **Force majeure** : Le remboursement peut être étudié par le Conseil d'Administration sur justificatif (mutation, hospitalisation).
- **Le renvoi temporaire ou définitif** d'un élève ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement de la part de l'APE.

## ARTICLE 5 : RESTAURATION SCOLAIRE

Le paiement s'effectue d'avance par trimestre. L'inscription définitive se fait sur Eduka après validation des emplois du temps.

### Tarifs trimestriels (en FCFA)

Fréquence	Maternelle Primaire	/ Collège
1 jour / semaine	42 000 (126 000 / an)	49 000 (147 000 / an)
2 jours / semaine	68 000 (204 000 / an)	98 000 (294 000 / an)
3 jours / semaine	-	133 200 (399 600 / an)

Fréquence	Maternelle Primaire	/ Collège
4 jours / semaine	-	177 600 (532 800 / an)
5 jours / semaine	-	222 000 (666 000 / an)

- **Changement de forfait** : Possible par demande écrite au moins 15 jours avant l'appel de fonds du trimestre suivant.
- **Règle** : Tout trimestre entamé est dû intégralement.

## ARTICLE 6 : AUTRES PRESTATIONS

- **Manuels scolaires & ouvrages** : Fournis par l'APE. Une caution de 100 000 FCFA est exigée du CP à la 3ème. En cas de perte ou détérioration, le matériel sera facturé.
- **Fournitures scolaires** : Fournies par l'établissement, à l'exception du petit matériel (trousse, stylos, etc.) dont la liste est communiquée en juin.
- **Droits d'examen** : Diplôme National du Brevet (DNB) : 30 000 FCFA.
- **Activités périscolaires** : Facultatifs. Inscription trimestrielle sur Eduka. Facturation spécifique.
- **Voyages scolaires** : À la charge des familles, tarifs selon budget prévisionnel.

## ARTICLE 7 : ABATTEMENTS & ASSURANCE

- **Remise famille nombreuse** : Un abattement de 10 % sur les frais de scolarité et de cantine est accordé pour le 3ème enfant (et suivants) scolarisé au collège ou au primaire.
- **Assurance** : L'APE souscrit une assurance collective (Responsabilité Civile et risques scolaires) incluse dans les frais. Pour les enfants de moins de 3 ans, une attestation RC parentale est obligatoire.

## ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINALES

- En cas de non-respect des échéances, l'établissement se réserve le droit de refuser l'accès aux cours jusqu'à régularisation.
- La présence à l'Assemblée Générale (ou procuration) est obligatoire (pénalité de 20 000 FCFA en cas d'absence).
- Une contribution à la caisse de solidarité est proposée (min. 5 000 FCFA, facultatif).
- L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

---

## RÉCAPITULATIF DES ÉCHÉANCES CLÉS ANNUELLES

Date Limite	Objet du règlement
<b>31 Mars</b>	Acompte de réinscription (500 000 FCFA)
<b>30 Avril</b>	Solde du 1er appel de fonds (40% de la scolarité)
<b>15 Octobre</b>	Restauration (1er Trim) + Activités périscolaires
<b>31 Octobre</b>	2ème appel de fonds (35% de la scolarité) + Restauration (2ème Trim)
<b>15 Décembre</b>	3ème appel de fonds (25% de la scolarité) + Restauration (3ème Trim)

---

Fait à Abidjan, le 26 Janvier 2026

**Le Président de l'APE**

*Cédric A. LOMBARDO*

**La Directrice Admin. et Financier**

*Salimata DEMBELE LELOUP*